SAINT ETIENNE DU ROUVRAY
MIEUX VIVRE ENSEMBLE

Conseil municipal | Séance du 15 octobre 2026

Extrait du registre des délibérations

Voeu n°2026-10-15-1 | Pour défendre et protéger le pouvoir d'achat
Sur le rapport de Monsieur Joachim Moyse

Nombre de conseiller·es en exercice : 35
Nombre de conseiller·es présent·es à l'ouverture de la séance : 25
Date de convocation : 9 octobre 2026

L'An deux mille vingt-six, le 15 octobre, à 18h30, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Joachim Moyse, Maire.

Etaient présent·es :
Monsieur Joachim Moyse, Monsieur Pascal Le Cousin, Madame Murielle Mour, Monsieur David Fontaine, Madame Nicole Auvray, Monsieur Didier Quint, Madame Catherine Olivier, Monsieur Gabriel Moba M'Builu, Monsieur Francis Schilliger, Monsieur Ahmed Akkari, Monsieur Mohammed Karabila, Madame Marie-Pierre Rodriguez, Madame Florence Boucard, Monsieur José Gonçalves, Monsieur Meziane Khaldi, Madame Laëtitia Le Bechec, Monsieur Mathieu Vilela, Madame Aube Grandfond-Cassius, Madame Agathe Petit, Madame Carolanne Langlois, Monsieur Robin Durand, Monsieur Johan Quéruel, Madame Alia Cheikh, Monsieur Abdulaziz Erden, Monsieur Hubert Wulfranc.

Etaient excusé·es avec pouvoir :
Madame Anne-Emilie Ravache donne pouvoir à Monsieur Pascal Le Cousin, Madame Léa Pawelski donne pouvoir à Madame Catherine Olivier, Monsieur Edouard Bénard donne pouvoir à Monsieur Hubert Wulfranc, Madame Najia Hasna donne pouvoir à Monsieur Francis Schilliger, Madame Raja Abidi donne pouvoir à Madame Alia Cheikh, Monsieur Grégory Leconte donne pouvoir à Madame Laëtitia Le Bechec, Madame Laetitia Dos Santos donne pouvoir à Monsieur Abdulaziz Erden, Monsieur Kotchy Degbeu donne pouvoir à Monsieur Gabriel Moba M'Builu, Monsieur Fabien Leseigneur donne pouvoir à Monsieur Didier Quint.

Etaient excusé·es :
Madame Noura Hamiche.

Secrétaire de séance :
Monsieur Mathieu Vilela

Considérant que la hausse du coût de la vie, notamment de l'énergie, de l'alimentation, des produits d'hygiène, du logement et de la santé, fragilise le pouvoir d'achat des Stéphanaises et des Stéphanais et contraint trop de ménages à des choix douloureux, parfois au détriment de leur santé, des loisirs ou des activités de leurs enfants ; que le pouvoir de vivre suppose que chacune et chacun puisse accéder dignement aux biens essentiels, mais aussi au sport, à la culture et à la vie collective ; que la Ville et les collectivités locales, en première ligne face aux difficultés sociales, maintiennent des services publics de proximité et soutiennent les associations malgré des besoins croissants et des ressources contraintes ; que la baisse des subventions au théâtre Le Rive Gauche en 2026 illustre les conséquences concrètes que peuvent avoir les réductions de financements publics sur l'accès à la culture ; et que les orientations du projet de budget de l'État pour 2027, en restreignant davantage les ressources des collectivités, risquent d'affaiblir encore leur capacité à répondre aux besoins des habitants, alors même que l'État doit garantir la solidarité nationale et donner aux territoires les moyens d'agir.

Le Conseil municipal de Saint-Étienne-du-Rouvray, réuni en séance le 15 octobre 2026 :

- Demande au Gouvernement de faire de la défense du pouvoir d'achat et du pouvoir de vivre une priorité, en agissant sur le coût des dépenses essentielles et en veillant à ce que salaires, pensions et prestations sociales soient revalorisés pour permettre à toutes et tous de vivre dignement ;
- Exige le renforcement des moyens financiers de l'État en faveur des collectivités territoriales, afin qu'elles puissent maintenir des services publics accessibles, répondre aux urgences sociales et soutenir les associations, sans réduire leurs services ni leurs investissements ;
- Demande des financements publics pérennes pour garantir l'accès de toutes et tous au sport et à la culture, et alerte sur les conséquences locales de la baisse des subventions au théâtre Le Rive Gauche ;
- S'oppose aux orientations du projet de budget 2027 qui réduiraient davantage les recettes et les marges d'action de notre commune, et appelle le Gouvernement à privilégier la solidarité nationale, la justice sociale et territoriale ainsi que des moyens à la hauteur des besoins des Stéphanaises et des Stéphanais.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'Unanimité le voeu,
par 34 votes pour.

Pour extrait conforme,
Le Maire de Saint-Etienne-du-Rouvray

Monsieur Joachim Moyse

Accusé certifié exécutoire
Date d'envoi en préfecture : 16/10/2026
Identifiant de télétransmission : 76-217605757-20261015-lmc145615-DE-1-1